Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente d'Université de Paris,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Conformément à l'arrêté du 16 mai 2008 modifiant l'arrêté du 27 juin 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de gestion des personnels des bibliothèques, et de certains agents non titulaires de l'Etat, affectés dans lesdits établissements ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection du recrutement externe sans concours dans le corps de magasiniers des bibliothèques, organisé par Université de Paris, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Patricia LE GALEZE, présidente, Université de Paris, Paris.
Monsieur Guillaume ROBERT, expert, UPEC, Créteil.
Madame Catherine POUSSET, membre, Université de Paris, Paris.
Monsieur Olivier BRANGER, membre suppléant, Université de Paris, Paris

Article 2 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

La Présidente d'université de Paris,
Christine CLERICI

et par délégation, la Directrice Générale Déléguée des Ressources Humaines et des Organisations,

Gabrielle FADIGA

Université de Paris
Pour la Présidente et par délégation
La Directrice générale déléguée
des ressources humaines et des organisations
Gabrielle Fadiga